



LA MOTTE D'AIGUES



**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION**

**RÉUNION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

11 MARS 2021 – 18h00

Monsieur le Maire de La Motte d'Aigues accueille les participants.

« Je suis heureux de vous accueillir sur la commune, je dédie cette réunion à Guy Genty, qui a été maire de 1971 à 2020.

Je remercie Guy pour son travail » -

Applaudissements

Rappel de l'ordre du jour :

Présentation de l'Office de Tourisme Luberon Côté Sud

Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 Janvier 2021

1. Modifications des statuts de COTELUB
2. Définition de l'intérêt communautaire
3. Budget général - Approbation du compte de gestion 2020
4. Budget général - Vote du compte administratif 2020
5. Budget annexe Parc d'Activités Le Revol - Approbation du compte de gestion 2020
6. Budget annexe Parc d'Activités Le Revol - Vote du compte administratif 2020
7. Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation des crèches de La Bastide des Jourdans et de La Tour d'Aigues
8. Désignation de la commission de Délégation de Service Public
9. Cession d'actions - SPL Durance Pays d'Aigues
10. Délégations de pouvoirs au Président
11. Questions diverses

Présentation de l'Office de Tourisme :

Monsieur le Président de l'Office de Tourisme remercie les membres du conseil communautaire de les accueillir.

Mme la Directrice : C'est ma première intervention au sein du conseil communautaire. Présentation des actions en cours et à venir

- Accueil à Cucuron et La Tour d'Aigues
 - Déclinaisons des missions – affiches et cartes postales
 - Packs adhésion : augmentation des restaurateurs et des hébergeurs
 - Evolution du site internet avec commercialisation
 - Faire par village – création de séjours packagés
 - Exposition photos Pagnol dans les lieux d'accueil
 - Les 11 et 12 septembre prochains, organisation du salon du VTT AE (Assistance Electrique)
S. Khalizoff : Avec l'association de Villelaure ?
M. Dogliotti : Pas encore mais en cours
-

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30 et donne lecture des présents et des procurations

Présents : Robert TCHOBDRENOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Philippe EGG, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA, Michel SIMOS et Bernadette VITALE,

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Mylène GARCIN, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND à Michel PARTAGE, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Romain BRETTE, Anne-Marie DAUPHIN

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

1. Modifications des statuts de COTELUB
Rapporteur Robert TCHOBDRENOVITCH

1- Les fondements réglementaires de COTELUB :

- Les Statuts sont la « carte d'identité » de COTELUB : nom, siège social, composition, etc.
- L'intérêt communautaire, défini par délibération, précise certaines compétences

Jusqu'à présent une seule délibération pour les 2

Aujourd'hui :

- 1 délibération pour les statuts
- Et
- 1 délibération pour l'intérêt communautaire

2- les motifs :

- La prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité – C. SERRA
- La restitution de la compétence portage de repas – Bureau et Conf Maires 10/20
- La possibilité pour COTELUB d'être coordonnateur d'un groupement de commandes pour ses communes – Nouvelles dispositions
- Le « toilettage » avec la mise à jour de certaines références – Code de la commande publique en lieu et place code des marchés publics

www.cotelub.fr

1. Modifications des statuts de COTELUB
Rapporteur Cathy SERRA pour la compétence Mobilité

COTELUB : ACTEUR DE LA MOBILITÉ DEPUIS 10 ANS

2010 Travail avec le CD 84 : évaluation de l'offre, remontée des incohérences, amélioration des supports et de la communication

2012 Projet de territoire voté le 17/07/2012 : la mobilité, l'un des 3 axes prioritaires pour COTELUB avec le tourisme et l'accueil des entreprises

2015 Réflexion d'une stratégie mobilité dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET)

2016 Élaboration du Schéma de Mobilité Rurale (SMR)

2017

- Travail avec la Région pour l'amélioration de l'offre
- Mise en place des actions du SMR (covoiturage, autoparc organisé, animations...)
- Partenariat avec Vélo Loisirs Provence

2019

- Études pour la réalisation des pôles d'échanges multimodaux
- Lauréat de l'appel à projet France Mobilité

2020

- Partenaire du Luberon Labo Vélo (PNR Luberon)
- Participation aux appels à projet vélo - Etat et Département

Modifications Statuts

www.cotelub.fr

LOM | RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE

Objectifs :

- Réorganisation de la compétence mobilité au plan national
- Permettre aux intercommunalités de mener des actions sur la mobilité
- Être dans une logique d'action à l'échelle des territoires de mobilité

→ Possibilité de devenir une Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)

COTELUB doit délibérer avant le 31 mars 2021

Modifications Statuts

www.cotelub.fr

LOM | RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE

COTELUB est AOM	La Région est AOM locale
Possibilité d'organiser de nouveaux services de mobilité : autoparcage, vélos en libre-service, etc.	Gestion de l'offre de transport collectif par la Région sur le territoire intercommunal / pas d'obligation de développer d'autres services de mobilité
Être partie-prenante dans la gouvernance de mobilité (bassin de mobilité) animée par la Région	COTELUB n'est pas représentée dans la gouvernance
Possibilité de mettre en place le Versement Mobilité	Pas de possibilité de développer de nouveaux services de mobilité type autoparcage, vélos en libre-service, etc.

CALENDRIER & MÉTHODOLOGIE

Diapo cachée

www.cotelub.fr

3 SCÉNARIIS

A

- COTELUB ne prend pas la compétence AOM
- La Région devient l'AOM locale

B

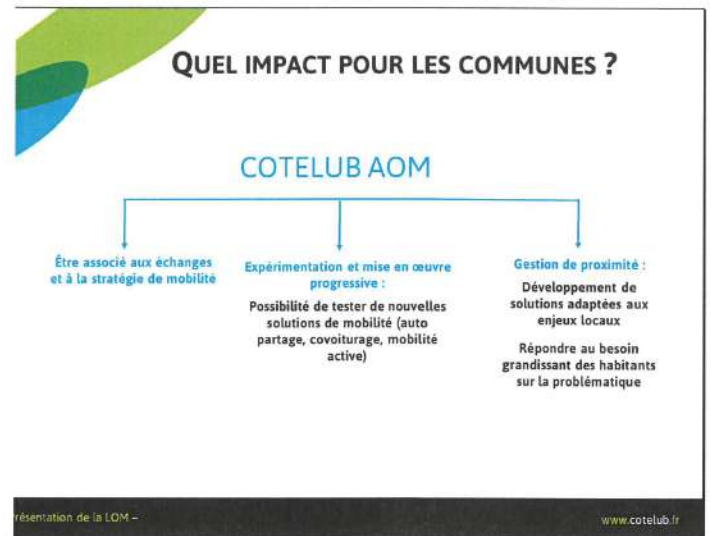
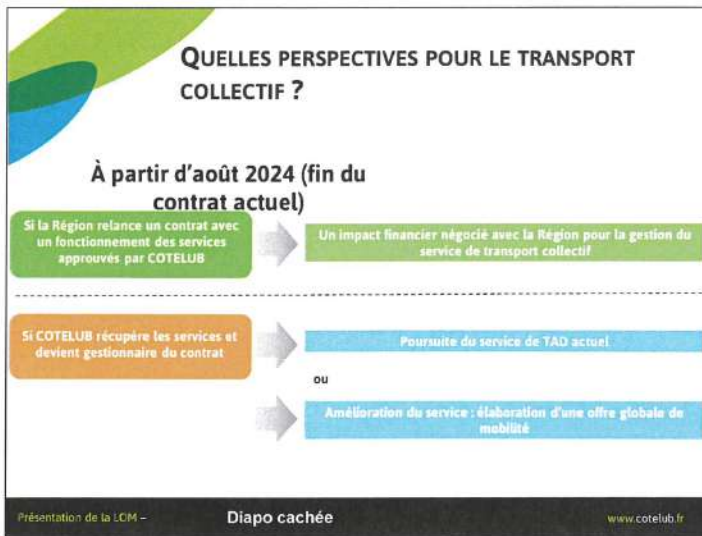
- COTELUB prend la compétence AOM
- Assure la gestion de l'ensemble des services

C

- COTELUB prend la compétence AOM
- Ne reprend pas la gestion des services de transport exercés par la Région (transport à la demande + transport scolaire)

Présentation de la LOM

www.cotelub.fr



1. Modifications des statuts de COTELUB

Rapporteur Robert TCHOBDRENOVITCH

Toilettage des statuts :

- Suppression des compétences facultatives et optionnelles Remplacées par
 - Compétences facultatives pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
 - Autres compétences facultatives.
- Compétence facultative nouvelle (en plus de la mobilité) : groupement de commande
- Mise à jour de l'article 9 & remplacement code des marchés publics par code de la commande publique
- Mise à jour de l'article sur la composition du Bureau

www.cotelub.fr

COTELUB ne pourra organiser aucun service de transport collectif ou TAD (sauf délégation spécifique de la Région).

Elle pourra conduire des actions de soutien d'intérêt communautaire sur les mobilités actives et mobilités partagées au titre de l'aménagement et de la voirie, également informer, inciter et accompagner.

Après 2021, 2 exceptions permettraient de reprendre la compétence AOM :

- fusion avec un autre EPCI
- création/adhésion à un syndicat mixte

Question : inversion du point 2 par rapport au point 1.

J. Richaud : Quand l'intérêt communautaire est différent de la compétence ?

Mme la DGA rappelle les règles à savoir que pour certaines prises de compétences, le conseil communautaire a deux ans pour en déterminer l'intérêt communautaire.

Monsieur le Président explique qu'il n'est pas possible de déterminer l'intérêt communautaire sans avoir pris la compétence et que la loi est ainsi. Monsieur le Président donne la parole à Cathy Serra pour la prise de compétence mobilité.

P. Egg : En conférence des Maires, pas tout à fait d'accord et avant de voter cette prise de compétence on voudrait connaître le coût.

Monsieur le Président 0 € si on prend la compétence sans les transports en commun et scolaire que l'on laisse à la Région. Si on ne prend pas cette compétence on ne peut pas développer le vélo.

On ne prend pas le transport à la demande aujourd'hui. Nous prenons uniquement ce qui nous permet de mener à bien nos projet et nous laissons courir la DSP à la Région jusqu'en 2024.

Un appel d'offre est lancé sur le territoire pour les transports.

M. Duval : Nouvelle compétence = nouvelles charges → quelles sont les ressources humaines nécessaires ? existantes ou à venir ?

Monsieur le Président : Aujourd'hui certaines actions sont lancées. Si nécessaire nous prendrons un chargé de mission pour la durée du projet.

S. Khalizoff : AOM devrait constituer un comité de partenaire ?

Monsieur le Président : COTELUB participera à ce comité régional. Et il y aura un groupe de travail sur les projets.

G. Risbourg : Et avec les élections régionales, est-ce que les engagements pris vont tenir ? notamment pour les DSP en cours ?

Monsieur le Président : Cela ne changera pas

Alain Gueydon : Possibilité de verser les « versements mobilité »

Une fois les statuts votés et approuvés par le Conseil Communautaire, ils seront ensuite transmis aux communes pour vote et approbation par les conseils municipaux.

Plus aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 38 voix POUR
1 ABSTENTION - Joëlle RICHAUD
MAJORITE des suffrages exprimés

2. Définition de l'intérêt communautaire
Rapporteur Geneviève JEAN

- **L'intérêt communautaire vient préciser certaines compétences:**
 - Développement économique :
 - ✓ La création, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de pépinières d'entreprises;
 - ✓ Pour la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales les actions suivantes :
 - ❖ Les études stratégiques d'intervention pour le soutien aux activités du commerce local
 - ❖ La mise en œuvre des actions qui seront définies dans les études stratégique d'intervention
 - Action sociale d'intérêt communautaire
 - ✓ Restitution du portage de repas aux communes
 - Assainissement collectif et non collectif
 - ✓ Déjà défini par délibération de mars 2019

2. Définition de l'intérêt communautaire
Rapporteur Geneviève JEAN

- **STATUTS :**
Carte d'identité & fonctionnement
 - Qui
 - Composition
 - Ce que COTELUB fait :
 - **COMPETENCES :**
- **Définition de l'intérêt communautaire pour certaines compétences**
 - Action sociale par exemple
 - Equipement sportif d'intérêt communautaire = gymnases
- **Compétences**
 - Obligatoires
 - Compétences facultatives pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
 - Autres compétences facultatives.

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 39 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

3. Budget général - Approbation du compte de gestion 2020
Rapporteur Robert TCHOBDRENOVITCH



Résultats budgétaires de l'exercice

ACTIVITE	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DEP BUDGET
Productions budgétaires totales (A)	1 168 147,32	12 877 226,17	14 045 373,49
Frais de mandats (B)	2 217 784,14	14 508 299,82	16 726 083,96
Mobilisations de capitaux (C)	2 207 484,14	15 055 762,43	17 263 246,57
DEPENSES	1 168 147,32	12 877 226,17	14 045 373,49
Montants deca (D)	1 131 618,75	11 551 769,74	12 683 388,49
Mobilisations de mandats (E)	1 38 842,12	784 376,42	923 218,54
Mobilisations de capitaux (F)	2 207 484,14	12 801 079,99	15 008 564,13
REPORTS DE L'EXERCICE	1 016 016,81	1 345 170,03	2 361 186,84
A - B			
B - C			
TOTAL	1 168 147,32	12 877 226,17	14 045 373,49

www.cotelub.fr

Monsieur le Président : Je vous présente mes excuses sur le mode de fonctionnement. Le groupe de travail réuni le 18 février représentant des élus «experts» et d'autres qui le sont moins. Il y a également eu une présentation en conférence des maires.

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 39 voix POUR
 Unanimité des suffrages exprimés

4. Budget général - Vote du compte administratif 2020
Rapporteur Robert TCHOBDRENOVITCH



COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LIBERON - BUDGET GENERAL - CA 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EXECUTION DU BUDGET		RECETTES	
REGLATIONS DE L'EXERCICE (mandats et états)	Section de fonctionnement	a	12 826 711,78
	Section d'investissement	a	1 207 962,74
REPORTS DE L'EXERCICE N-1		b	2 210 947,80
TOTAL (a+b)		a+b	14 045 624,32

www.cotelub.fr

Extrait du CA 2020



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libelle	Crédits ouverts (RP-DRI-FAAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	
011	Charges à caractère général	3 768 823,53	2 150 591,54	774 411,84	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 047 516,81	2 111 000,17	14 757,24	0,00
014	Atténuations de produits	4 563 851,48	4 501 528,62	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	2 751 714,52	2 611 220,45	0,00	0,00
068	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de crédits courantes		12 892 855,64	11 193 295,38	799 249,08	0,00
66	Charges exceptionnelles	4 122,72	746,51	3 193,75	0,00
67	Charges exceptionnelles	262 000,00	10 311,34	250 000,00	0,00
69	Dotation provisions semi-budgétaires (1)	14 100,00	14 100,00	0,00	0,00
622	Dépenses imputées	35 549,47	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 548 596,83	11 296 453,43	1 047 442,45	0,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 540 420,98	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	580 694,24	580 694,24	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 121 115,22	1 160 694,24	0,00	0,00
TOTAL		15 669 712,05	12 457 147,67	1 047 442,45	0,00
Pour information		0,00	0,00	0,00	0,00
D 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

www.cotelub.fr

Extrait du CA 2020



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelle	Crédits ouverts (RP-DRI-FAAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
019	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Total des op. pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	19 112,17	19 112,17	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		19 112,17	19 112,17	0,00	0,00
TOTAL		19 112,17	19 112,17	0,00	0,00
Pour information		0,00	0,00	0,00	0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

www.cotelub.fr

Extrait du CA 2020



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelle	Crédits ouverts (RP-DRI-FAAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	
013	Atténuations de charges	37 000,00	33 346,36	0,00	0,00
70	Produits services, dotations et ventes de	326 850,00	191 622,91	20 454,25	0,00
73	Impôts et taxes	11 162 795,73	11 201 248,56	4 973,72	0,00
74	Dotations et participations	2 934 837,00	2 174 312,25	4 175,25	0,00
75	Autres produits de gestion courante	27 844,50	31 043,06	0,00	0,00
Total des recettes de crédits courantes		14 869 327,23	12 729 562,93	66 443,17	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 455,08	61 322,36	134 461,14	0,00
79	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 888 782,31	13 794 885,29	200 904,31	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	19 112,17	19 112,17	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		19 112,17	19 112,17	0,00	0,00
TOTAL		14 907 894,48	13 813 997,46	200 904,31	0,00
Pour information		0,00	0,00	0,00	0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

www.cotelub.fr

Zoom PTVA

EXECUTION DU BUDGET GENERAL AU 05 FEVRIER 2021 - EQUILIBRE TEOM (PTVA)

		DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et	Section de fonctionnement	3 724 334,46	4 368 033,53
	Section d'investissement	342 257,03	635 238,47
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		362 462,90
	Report en section d'investissement (003)		70 148,58
	TOTAL (réalisations + reports)	4 066 591,49	5 435 883,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	524 099,04	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en	524 099,04	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 724 334,46	4 728 494,43
	Section d'investissement	866 356,97	705 387,05
	TOTAL CUMULE	4 590 691,43	5 433 881,47
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT			1 004 179,96
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT			-160 969,02
TOTAL			843 210,94

www.cotelub.fr

Extrait du CA 2020

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts 04-10-2020 N.1	Titres émis	Restes à recouvrer au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 183 105,08	18 400,00	1 147 434,12	0,00
16	Programme et autres opérations (hors 105)	497 070,39	0,00	0,00	497 070,39
20	Investissements participations (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement investies	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 350,42	0,00	-5 350,42
	Total des recettes d'équipement	1 680 275,47	23 750,42	1 147 434,12	497 070,39
10	Dotations, fonds divers et réversions (hors 103)	150 011,00	221 338,00	0,00	44 447,00
1040	Enlèvement de fonctionnement capitalisé (1)	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
110	Autres subventions investies, non traitées	0,00	0,00	0,00	0,00
163	Dépense et remboursement reçus	0,00	790,00	0,00	790,00
18	Comptes de liaison - affectés (SA, régies)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participatif et opérations collectives	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres participations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des concours d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	500 021,00	512 128,00	0,00	45 237,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 180 296,47	763 878,42	1 147 434,12	542 307,39
001	Investissements de la section d'investissement (1)	1 680 275,47	0,00	0,00	0,00
040	Opérations de transfert entre sections (1)	889 089,29	882 473,70		2 672,59
041	Opérations patrimoniales (1)	81 256,42	31 256,42		50 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 650 521,18	1 313 726,12		1 000 242,59
	TOTAL	4 737 217,61	1 807 599,54	1 147 434,12	2 042 781,83

www.cotelub.fr

Zoom HORS TEOM ET GEMAPI

EXECUTION DU BUDGET GENERAL HORS TEOM ET GEMAPI AU 5 FEVRIER 2021

		DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et	Section de fonctionnement	8 684 512,77	9 134 379,56
	Section d'investissement	1 735 477,50	551 206,80
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 544 430,19
	Report en section d'investissement (003)		3 105 531,24
	TOTAL (réalisations - reports)	10 419 990,27	14 335 547,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	2 751 781,01	1 148 716,24
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en	2 751 781,01	1 148 716,24
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	8 684 512,77	10 678 809,75
	Section d'investissement	4 487 258,51	4 905 454,28
	TOTAL CUMULE	13 171 771,28	15 484 264,03
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT			1 994 296,98
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT			318 195,77
TOTAL			2 312 492,75

www.cotelub.fr

Zoom GEMAPI

EXECUTION DU BUDGET GENERAL AU 05 FEVRIER 2021 - EQUILIBRE GEMAPI

		DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et	Section de fonctionnement	427 884,55	504 511,00
	Section d'investissement	9 254,18	21 520,89
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		103 150,80
	Report en section d'investissement (003)		202 965,01
	TOTAL (réalisations + reports)	437 138,73	832 146,10
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	60 000,00	68 778,38
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	60 000,00	68 778,38
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	427 884,55	607 661,80
	Section d'investissement	69 254,18	293 264,68
	TOTAL CUMULE	497 138,73	900 926,48
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT			179 777,25
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT			224 019,50
TOTAL			403 796,75

www.cotelub.fr

Monsieur le Président :

Sur la TEOM on attend la surprise du SIECEUTOM.

GEMAPI : tous les travaux sont passés en fonctionnement. Il reste des travaux à finaliser à La Bastide des Jourdans et Grambois et les digues.

Il faudra être vigilant, car l'excédent réel est de 400 000 € annuel.

S. Khalizoff : TEOM : excédents pérenne pour la suite ?

Monsieur le Président : je ne me prononce pas sur l'effet yoyo +/- 15 % de différence entre les coûts réels et les recettes. Les coûts de traitement en lien avec le SIECEUTOM sur lesquels il n'y a pas de véritable maîtrise, amènent à la plus grande prudence.

S. Khalizoff : Donc baisse

Monsieur le Président : Comme on s'attend au pire... il faut voir comment on peut baisser nos coûts.

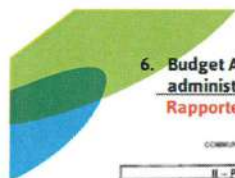
Monsieur le Président sort de la salle

Plus aucune question n'étant soulevée, JF. Lovisolo, 1^{er} Vice-président, procède au vote

La proposition est validée par 39 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

6. Budget Annexe Parc d'Activités le Revol - Vote du compte administratif 2020
Rapporteur Robert TCHOBDRENOVITCH

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'aucune écriture n'a été passée sur l'exercice 2020 pour des raisons indépendantes de COTELUB.



6. Budget Annexe Parc d'Activités le Revol - Vote du compte administratif 2020
Rapporteur Robert TCHOBDRENOVITCH




COMMUNAUTÉ TERRITORIALE SUD LORRAINE - BUDGET ANNEXE REVOLO - CA - 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				AT
EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (montants légaux)	Section de fonctionnement	1	0,00	0,00
	Section d'investissement	2	0,00	0,00
			=	=
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Rapport en section de fonctionnement (2020)	1	218 766,48	218 766,48
	Rapport en section d'investissement (2020)	2	34 865,47	34 865,47
			=	=
TOTAL (révisions + initial)			0,00	250 598,93
RESTES A REALISER A REPORTER EN N-1	Section de fonctionnement	1	0,00	0,00
	Section d'investissement	2	0,00	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N-1			0,00	0,00
RESULTAT CUMULE			0,00	250 598,93

Monsieur le Président sort de la salle et JF. Lovisolo, 1^{er} Vice-président procède au vote

La proposition est validée par 39 voix POUR
 Unanimité des suffrages exprimés

7. **Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation des crèches de La Bastide des Jourdans et de La Tour d'Aigues**
Rapporteur Mylène GARCIN



Proposition

- Mars 2021 :
 - ✓ Valider le principe de la DSP pour l'exploitation des crèches de La Bastide des Jourdans et La Tour d'Aigues
- Les missions du service public :
 - ✓ L'inscription des enfants ;
 - ✓ L'organisation et la gestion de l'accueil des enfants ;
 - ✓ L'élaboration et le suivi des projets d'établissement ;
 - ✓ La fourniture de repas aux enfants ;
 - ✓ La gestion administrative et financière du service
- Durée : 4 ans – pour être en adéquation avec le terme de la précédente DSP.

www.cotelub.fr

Monsieur le Président : Il s'agira de se prononcer uniquement sur la crèche de La Tour d'Aigues. Je vais rencontrer les associations de La Bastide des Jourdans et Cucuron.

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 39 voix POUR
 Unanimité des suffrages exprimés

8. **Désignation de la commission de Délégation de Service Public**
Rapporteur Mylène GARCIN



Objet :

- Réunion d'examen de la convention de délégation de Service public (1 seule réunion)

Election au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- 5 titulaires
- 5 suppléants

Pour mémoire, ne peuvent être élus les membres du CA de la SPL :

Robert TCHOBDRENOVITCH	Philippe EGG
Séverine MALIGAN-CURNIER	Geneviève JEAN
Jean-Marc BRABANT	Mylène GARCIN
Jean-François LOVISOLO	Karine MOURET
Jean-Louis ROBERT	Josiane PANATTONI
Maryvonne ROSELLO – Ass. Spéciale	

www.cotelub.fr

Monsieur le Président fait procéder au vote ; à l'issue du scrutin sont élus à l'unanimité par 39 voix POUR :

Délégués titulaires :
 Pierre AUBOIS
 Bernadette VITALE
 Rosemarie DUMONTIER
 Grégory RISBOURG
 Jacques NATTA

Délégués suppléants :
 Alain DE VILLEBONNE
 Josiane GIRAUDON
 Michel PARTAGE
 Nathalie LEBOUC
 Samantha KHALIZOFF

9. Cession d'actions - SPL Durance Pays d'Aigues
 Rapporteur Mylène GARCIN

- **Les communes de Villelaure, Ansois, Cabrières d'Aigues, Grambois, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, Sannes, Beaumont de Pertuis et Vitrolles en Luberon ont souhaité entrer au capital de la société**
 - Délibération de chaque commune en cours
- **Procédure :**
 - COTELUB accepte la cession d'une action à chaque commune entrante par la signature d'une convention de cession
 - La SPL donne son agrément à la cession
 - Modification des statuts de la SPL à intervenir

www.cotelub.fr

Monsieur le Président : Lors de conférence des maires, A. Feretti s'est prononcé favorablement à la prise d'action à la SPL.
 Peypin – Vitrolles : en cours de rédaction
 14 communes

9. Cession d'actions - SPL Durance Pays d'Aigues
 Rapporteur Mylène GARCIN

Communes ayant délibéré et signé la convention :
Ansois, La Motte d'Aigues, Villelaure, Cabrières d'Aigues & Peypin d'Aigues

Communes en attente délibération conseil municipal :
Sannes, Beaumont de Pertuis et Vitrolles en Luberon

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 39 voix POUR
 Unanimité des suffrages exprimés

10. Délégations de pouvoirs au Président
Rapporteur Michel PARTAGE

- Il est possible pour le Conseil Communautaire de déléguer un certain nombre de pouvoirs au Président de la Communauté de Communes pour la durée de son mandat, dans le but de simplifier et d'accélérer le fonctionnement de COTELUB.
- Lors du conseil communautaire du 30 juillet 2020, le conseil avait délégué plusieurs pouvoirs au Président.
- Depuis, il est apparu qu'il convient d'ajouter le pouvoir de signer les contrats et les avenants avec les éco-organismes. En effet, ces contrats doivent souvent être signés très rapidement car transmis tardivement par les éco-organismes.
- En outre, ces contrats sont le plus souvent des contrats types signés entre les collectivités et ces organismes, COTELUB ne peut donc pas en négocier les termes.
- En application des articles L. 5211-2 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un vice-président, dans l'ordre des nominations.
- Monsieur le Président rendra compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des travaux et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

www.cotelub.fr

10. Délégations de pouvoirs au Président
Rapporteur Michel PARTAGE

Il est proposé au conseil communautaire de :

- Rappporter la délibération 2020-040
- Reprendre l'ensemble des délégations précédemment consenties et listées dans la note de synthèse et y ajouter celle de **signer les contrats et leurs avenants avec les éco-organismes**

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée il est procédé au vote

La proposition est validée par 39 voix POUR
 Unanimité des suffrages exprimés

QUESTIONS DIVERSES :

Situation financière de la TEOM – M. Partage

Le SIECEUTOM c'est un peu compliqué avec le monopole de Suez.
 22/03 Réunion des 3 groupes de travail créés à 18h00.
 Ouverture des plis sur l'étude des bio-déchets programmée.
 Etude et réflexion en commission sur l'échéance 2024

Départ de M. Partage à 20h00

Gestion et entretien du gymnase - M. Jaubert

Rapport sur les dysfonctionnements au sein de COTELUB: information et soit pas de retour ou des retours qui sont tardifs. Réunion avec le Maire en urgence avec une réunion globale.
 Gros soucis sur le chauffage – le collègue a téléphoné pour que le chauffage soit coupé.

Monsieur le Président : Il y a deux problèmes à COTELUB.

L'organisation n'est pas suffisamment dotée pour être à la hauteur de ce qui est attendu. De plus le DST est en arrêt depuis un certain temps.

Actuellement au niveau des ressources, il y a eu la validation d'un certain nombre de recrutements ; et nous étudions actuellement les possibilités pour les emplois aidés dans le cadre du plan de relance.

Le mode de fonctionnement en interne ne me convient pas, mais elles font du bon travail. Bravo.

Les points exhaustifs : réorganisation et ressources nécessaires.

JM. Brabant et JF. Lovisolo par exemple ont deux positions différentes par rapport à cette problématique. Je suis en train de passer un cap difficile. Je veux qu'on recadre un peu en interne. On y travaille. Ce problème je suis en train de m'en occuper.

M. Jaubert : Il faut une commission gymnase pour remonter les informations et travailler pour l'avenir.

Monsieur le Président : Tour des conseils municipaux. 30 minutes de présentation de COTELUB et être en interactivité avec la commune.

Point sur la vaccination – P. Auboïs

Vaccins : COTELUB – 2000 – Pertuis – 2000 – Lauris – 800 – 1000

Bonne nouvelle sur les mois qui arrivent.

En avril objectif 400 vaccinations par semaine

Déficit sur Cabrières – Peypin – Grambois - 20 % des 75 ans ont été vaccinés.

22 mars : unité mobile des centres de vaccination sur les communes en déficit.

Problème du déplacement de certaines personnes.

3 centres de vaccination c'est cohérent et pertinent.

Soutien et assistance des communes dans la logistique des listes.

La prochaine réunion du conseil communautaire se déroulera en deux séances :

18h : ROB / 19h : vote du budget – Possibilité d'organiser la réunion à Peypin d'Aigues à vérifier.

Plus aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 20h45

Nathalie Lebouc
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président



Ce procès-verbal a été validé à l'unanimité par les membres du conseil communautaire lors de la séance du 27 mai 2021